



**LYCEE PIERRE DE TERRAIL A PONTCHARRA
CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
SEJOUR LINGUISTIQUE ET CULTUREL EN GRANDE-BRETAGNE
(REGION DE NEWBURY) DU
SAMEDI 25 MARS AU VENDREDI 31 MARS 2017**

I) Objet du marché

Séjour pédagogique dans la région de **LONDRES du samedi 25 au vendredi 31 mars 2017.**

II) Procédure de passation et identification de la personne publique

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

Ce marché concerne une dépense qui sera engagée au titre du **budget 2017 du lycée Pierre du Terrail 38530 PONTCHARRA.**

- Personne responsable du marché : monsieur le proviseur du lycée Pierre du Terrail ;
- Comptable assignataire : monsieur l'agent comptable du lycée Marie Reynoard de VILLARD-BONNOT
- Gestionnaire : madame Catherine HAMON

III) Descriptif de la prestation

SEJOUR DANS LA REGION DE LONDRES (NEWBURY) EN BUS DU SAMEDI 25 MARS AU VENDREDI 31 MARS 2017

Nombre d'élèves : 49 (1 car)

Nombre d'accompagnateurs : 4

Lieu du séjour : Newbury

Intégrer obligatoirement dans le tarif une assurance « annulation élèves » permettant le remboursement aux familles entre autres en cas de maladie et en cas d'annulation décidée par le ministère de l'Education nationale, le Rectorat de l'académie de Grenoble ou une autre autorité.

JOUR	DESCRIPTIF	PRESTATIONS A PREVOIR
Samedi 25 mars	Départ à 20 h 00 de Pontcharra par autocar.	COUT DU TRANSPORT PONTCHARRA – NEWBURY ALLER-RETOUR BUS ET FERRY A INTEGRER DANS L'OFFRE.
Dimanche 26 mars	Arrivée à Calais à 07 h 30 puis embarquement avant 09 h 00, départ du bateau. Petits déjeuners fournis par les parents. Traversée et arrivée à Douvres. Route vers Londres. Pique-nique du midi fourni par les parents. Découverte du quartier de Covent Garden et / ou Tower of London et alentours. 16 h 00 départ pour la ville de séjour et	TRANSPORT DOUVRES / LONDRES / NEWBURY A INTEGRER DANS L'OFFRE.

	<p>arrivée à 19 h 00. Accueil par les familles hôtesse. Repas et nuitée dans les familles d'accueil.</p>	
Lundi 27 mars	<p>Petit déjeuner pris dans les familles.</p> <p>Départ en bus pour une journée à Londres : visite à pied Westminster Bridge, Buckingham Palace, St James Park, Horse Guards + visite du National Gallery (13 h 30), London Eye et balade selon le temps disponible : Tower of London, Thames, St Paul Cathedral, Millenium Bridge, Tate Modern Museum, Victoria Embankment.</p> <p>Pique-niques fournis par les familles d'accueil.</p> <p>Retour à Newbury ; repas et nuitée dans les familles d'accueil.</p>	<p>TRANSPORT AR NEWBURY / LONDRES A INTEGRER DANS L'OFFRE.</p>
Mardi 28 mars	<p>Petits déjeuners pris dans les familles.</p> <p>En bus, excursion (journée) à Oxford et Windsor : le matin : visite de Christ Church College et l'après-midi : visite de Windsor Castle découverte de la ville à pied / temps libre</p> <p>Pique-niques fournis par les familles.</p> <p>Retour à Newbury.</p> <p>Repas et nuitée dans les familles d'accueil.</p>	<p>TRANSPORT AR NEWBURY / OXFORD A INTEGRER DANS L'OFFRE.</p> <p>A INTEGRER DANS L'OFFRE LE COUT DE Windsor + Christ Church.</p>
Mercredi 29 mars	<p>Petits déjeuners pris dans les familles.</p> <p>En bus, journée Londres (08 h 00 - 19 h 30).</p> <p>Matin : visite du Globe Theatre + Workshop</p> <p>Pique-niques fournis par les familles.</p> <p>Après-midi : comédie musicale (Phantom of the Opera) ou Wicked ou autre comédie musicale selon le coût.</p> <p>Retour à Newbury.</p> <p>Repas et nuitée dans les familles d'accueil.</p>	<p>TRANSPORT AR NEWBURY / LONDRES A INTEGRER DANS L'OFFRE.</p> <p>ENTREES PAYANTES A INTEGRER DANS L'OFFRE.</p> <p>COUT DU SPECTACLE A INTEGRER DANS L'OFFRE.</p>

<p>Jeudi 30 mars</p>	<p>Petits déjeuners pris dans les familles et départ avec bagages.</p> <p>En bus</p> <p>Départ : Brighton : découverte de la ville à pied : les plages, Pier, The Lanes puis temps libre.</p> <p>IMMOBILISATION BUS DUREE REGLEMENTAIRE (9h)</p> <p>Pique-niques fournis par les familles d'accueil.</p> <p>En route direction Douvres, arrêt sur Rye ou Hastings.</p> <p>Pique-niques du soir à la charge de l'élève.</p> <p>Embarquement en soirée.</p>	<p>COUT DU TRANSPORT LONDRES BRIGHTON / DOUVRES BUS A INTEGRER DANS L'OFFRE.</p> <p>COUT DU TRANSFERT BATEAU A INTEGRER DANS L'OFFRE.</p>
<p>Vendredi 31 mars</p>	<p>Arrivée à Calais et route sur Pontcharra. Arrêt dans la cafétéria de l'aire de NEMOURS (Autogrill) pour prendre le petit déjeuner sur l'autoroute.</p> <p>Arrivée à Pontcharra vers 14 h 00.</p>	<p>COUT DU PETIT DEJEUNER A INTEGRER DANS L'OFFRE.</p>

Tout ce qui est libellé « Payant » ou à intégrer dans l'offre doit être pris en charge par le voyageur.

L'offre de prix intègrera les transports aller et retour de Pontcharra aux lieux d'hébergement en Angleterre, les transports sur place, les visites (il n'est pas possible de retenir une offre si le prix de la visite ou du spectacle n'est pas clairement fixé), les petits déjeuners et pique-niques tels que mentionnés dans le programme ci-dessus et les hébergements dans les familles des élèves et accompagnateurs.

SI UNE VISITE EST IMPOSSIBLE A ORGANISER OU DOIT ETRE MODIFIEE (MODALITES, DATES ET HORAIRES), LE VOYAGISTE PRENDRA CONTACT AVEC LE LYCEE POUR PROPOSER UNE SOLUTION ALTERNATIVE QUI DEVRA ETRE VALIDEE PAR L'ETABLISSEMENT AVANT LE CHOIX DEFINITIF DU PRESTATAIRE RETENU.

Une fois retenu, l'organisme s'engage à informer l'enseignant responsable de toutes les modalités mises en place pour l'organisation de ses visites 15 jours avant le départ par une discussion téléphonique avec l'enseignant responsable du voyage. Les informations transmises aux sites de visite et aux hébergements devront être identiques à celles fournies à l'enseignant responsable.

Le voyageur mettra à disposition de l'enseignant une personne référente tout au long du voyage et ses coordonnées téléphoniques directes ; cette personne référente sera

disponible en cas d'urgence et / ou de problème, notamment désaccord sur les modalités de visites.

Les prix proposés sont fermes et définitifs, exprimés en euros à l'aide du DPGF.

Sont également inclus dans le prix : les péages, les frais de stationnement, les frais de repas des conducteurs ainsi que leur hébergement ... et les assurances annulation, adhésion Aucune prestation ne pourra faire l'objet d'une rémunération supplémentaire.

La mention « gratuit » pour les accompagnateurs est proscrite.

Indiquer le prix global de la prestation et le prix par participant et non par élève + accompagnateur.

Le prix global doit impérativement intégrer l'assurance annulation (remboursement en cas de maladie de l'élève et en cas d'annulation décidée par le ministère de l'Education nationale, le Rectorat de l'académie de Grenoble ou une autre autorité) + l'assurance annulation classique.

- 1) Les variantes concernant le programme doivent être validées par l'établissement ;
- 2) L'entreprise devra être agréée (tourisme, jeunesse et sports ...).

IV) Date limite de dépôt de l'offre

Elle est fixée au **05 NOVEMBRE 2016 à 12 h 00**, le cachet de la poste faisant foi, sous pli cacheté portant la mention « **Marché à procédure adaptée, Séjour linguistique et culturel en Grande-Bretagne (région de Londres - Newbury) 2017** » « **NE PAS OUVRIR** », à l'adresse suivante :

LYCEE PIERRE DU TERRAIL
Service intendance
Avenue du lycée
BP 34
38530 PONTCHARRA

- Pour tous renseignements sur le programme s'adresser à Mme TARDIF : abctardif@free.fr
- Pour tout renseignement administratif s'adresser à Mme Agnès BRANCAZ : Agnes.Brancaz@ac-grenoble.fr

V) Contenu de l'offre

- les obligations

L'offre est écrite en langue française.

Le dossier comprend :

- une fiche faisant état de la capacité professionnelle technique et financière du candidat (DC2) ;
- une déclaration sur l'honneur dûment signée justifiant que le candidat a satisfait aux obligations légales et fiscales (DC1) et emploie régulièrement ses employés ;
- l'acte d'engagement (DC3) ;
- le DPGF et
- le mémoire.

VI) Transports

Si l'organisme sous-traite le transport à un organisme tiers, il devra veiller à ce que les véhicules utilisés soient d'un modèle confortable et en parfait état d'entretien et de propreté. L'équipement doit être conforme à la législation en vigueur et ce, notamment en matière de sécurité.

Les chauffeurs devront respecter scrupuleusement la réglementation en vigueur notamment en ce qui concerne les temps de conduite. Chaque personne devra bénéficier d'une place assise avec ceinture de sécurité.

Les personnes transportées sont placées sous la responsabilité de l'organisme pendant toute la durée du transport et la responsabilité de la personne responsable du marché ne peut être évoquée en cas d'accident ou incident survenu à l'occasion du transport, même lors de la prise en charge.

L'organisme s'engage à assurer auprès de sociétés d'assurances, la réparation intégrale des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers qui se produiraient à l'occasion de l'exécution du marché, mettant en cause sa responsabilité civile.

L'organisme s'engage également à garantir intégralement les conséquences pécuniaires des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers qui se produiraient à ces mêmes occasions.

Le prestataire retenu pour le transport en bus devra être notifié au chef d'établissement ; s'il devait y avoir un changement, ce dernier devra être averti et donner son accord.

L'assurance

L'offre contient une option d'assurance annulation individuelle (maladie ...), y compris celle qui concerne l'annulation par une autorité (ministère de l'Education nationale, rectorat de l'académie de Grenoble ...).

Indiquer également le coût de l'assurance annulation collective.

Pour ces différents types d'assurance, le prestataire informe le lycée sur les prestations couvertes.

La sous-traitance

L'offre explicite les services sous-traités le cas échéant.

VII) Critères d'attribution

La commission évaluera les offres sur les critères suivants :

- **prix : 40 % ,**
- **qualité technique du dossier (références, mémoire, qualités d'organisation, adéquation avec les demandes du lycée, critères de sélection des familles, explications sur les assurances...) : 60 % .**

Seront immédiatement rejetés :

- les candidats non recevables en application des articles 43 et 44 du code des marchés publics ;
- les candidats n'ayant pas fourni les déclarations, certificats ou attestations demandées, dûment remplis et signés conformément à l'article 45 du code des marchés publics. Toutefois, en application de l'article 52 du code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur peut toutefois décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter les pièces manquantes ;
- les candidats dont les garanties professionnelles par rapport à l'objet du marché sont insuffisantes ou inacceptables.

VII) Condition de paiement

Le règlement se fait par mandat administratif, avec virement dans un délai de 30 jours à réception de la facture. Les factures seront établies en 3 exemplaires. Le montant TTC apparaîtra clairement et un RIB comportant les coordonnées IBAN et BIC de l'entreprise seront joints.

Un acompte de 60 % pourra être versé dès notification du marché, le reste sera payé 15 jours avant le voyage.

A Pontcharra, le 14 octobre 2016

Le proviseur,

Joseph SERGI